

## **Canada sans pauvreté**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Voici quatre recommandations pour le budget fédéral 2013 :

1) Consacrer des ressources à la création et à la mise en œuvre d'un plan fédéral visant l'élimination de la pauvreté, qui viendrait compléter les plans provinciaux et territoriaux et fixerait des cibles et des échéanciers de réduction et d'éradication de la pauvreté; 2) Établir un crédit d'impôt remboursable pour les personnes à faible revenu correspondant à l'écart entre le revenu total gagné par un individu et le montant des mesures de faible revenu applicables aux ménages; 3) Créer un groupe de travail sur la compétitivité de la lutte contre la pauvreté et réaliser une étude d'impact sur les mesures antipauvreté semblable aux études d'impact sur les entreprises effectuées par les ministères afin d'évaluer la portée des réglementations et du fardeau réglementaire; 4) En prévision d'une hausse importante des prix des denrées alimentaires due à la terrible sécheresse qui a frappé le continent nord-américain en 2012, établir un fonds d'urgence spécial pour la sécurité alimentaire à l'échelle nationale afin d'aider les personnes à faible revenu et les familles à subvenir à leurs besoins alimentaires.

#### **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

En 2011, nous recommandions au Comité que le gouvernement fédéral 1) fixe des cibles et des échéanciers de réduction et d'éradication de la pauvreté, 2) analyse tous les mécanismes fiscaux, tant fédéraux qu'intergouvernementaux, disponibles pour nous aider à atteindre ces cibles, et expose les options sur lesquelles le Comité pourrait se pencher. Malheureusement, nos recommandations n'ont pas été retenues. Une autre année a été perdue et le gouvernement fédéral a raté l'occasion de faire preuve d'un leadership éclairé dans la lutte contre la pauvreté. 3) Il y a 41 ans déjà, l'excellent rapport du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté désignait la pauvreté comme « le plus grand défi social de notre époque » [traduction] et soulignait que « si nous n'agissons pas maintenant, sur le plan national, en faisant preuve d'ouverture et de détermination, cinq millions de Canadiens continueront à trouver que la vie est sans espoir, amère, une lutte sans fin pour la survie » [traduction].

1. Globalement, peu de choses ont changé depuis la publication de ce rapport en 1971.

2. 4) Il y a trois ans environ, le 17 novembre 2009, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) adoptait une motion que la Chambre avait appuyée à l'unanimité : « Que, dans la mesure où il y aura vingt ans le 24 novembre 2009 que cette Chambre a adopté une résolution unanime pour éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens avant l'an 2000 et que cet objectif n'a pas été atteint, qu'il soit résolu que le gouvernement du Canada, tenant compte des travaux effectués par le Comité dans ce domaine et respectant les compétences des provinces et des territoires, élabore

immédiatement un plan visant à éradiquer la pauvreté partout au Canada. ». 5) Il y a deux ans, le Comité permanent des ressources humaines terminait son grand rapport portant sur la possibilité pour le fédéral de faire preuve de leadership en matière de réduction de la pauvreté, lequel comportait des dizaines de recommandations visant des gestes concrets. Ce rapport a été suivi d'un autre grand rapport du Sous-comité sénatorial sur les villes, publié en décembre 2009.

### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

14) Il nous faut également tenir compte de trois réalités démographiques incontournables au Canada. La première concerne les baby-boomers qui prennent leur retraite en très grand nombre. Parmi ces boomers, beaucoup ont acquis un certain patrimoine, mais beaucoup d'autres sont locataires au lieu d'être propriétaires, d'autres n'ont pas épargné suffisamment en prévision de leurs vieux jours et leur pension ne pourra subvenir à leurs besoins de base. Cette forte poussée démographique et l'effet produit par le nombre considérable de boomers vulnérables exigent notre attention. L'incapacité relative de ce groupe important de consommer aggravera les effets de la récession, et sa colère se manifesterà dans les bureaux de scrutin. 15) La deuxième réalité concerne les nombreux immigrants venus au Canada en quête d'une vie meilleure et qui ne l'ont pas trouvée. Beaucoup d'entre eux sont qualifiés et veulent travailler, mais n'arrivent pas à intégrer facilement le marché de l'emploi. Naturellement, ils souhaitent garder les membres de leur famille le plus possible réunis. Il est essentiel de trouver des moyens plus rapides de reconnaître l'appartenance et l'apport de cette vague croissante d'immigrants au Canada, et de prévenir ou d'éliminer la pauvreté dans ce groupe à haut risque. 16) La troisième réalité concerne les enfants et les jeunes nés dans la pauvreté et n'ayant souvent aucune chance d'échapper à la privation, à l'exception de quelques rares chanceux. Dans un pays aussi riche et apparemment aussi créatif, innovateur et déterminé que le nôtre, il est inexcusable de ne pas avoir respecté la résolution de 1989 d'éliminer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000. Les enfants pauvres de l'an 2000 sont devenus, 12 ans plus tard, des adolescents ou de jeunes adultes qui portent encore probablement en eux les stigmates rattachés à leur condition, et les coûts qui en découlent se répercutent sur l'ensemble de la société, comme le démontre la violence commise par les gangs de jeunes. 17) Tout porte à croire également que le spectre d'une récession apparaît de nouveau, laissant entendre que les choses vont empirer avant qu'elles ne s'améliorent. Les premiers ministres ont souligné la nécessité de nous protéger contre l'incertitude dans laquelle nous vivons. Dans leur communiqué émis à la suite de la réunion du Conseil de la fédération qui s'est tenue en juillet dernier, ils indiquent ceci : « Les Canadiens s'attendent également à ce que les gouvernements les protègent ainsi que leurs moyens de subsistance lors de périodes d'extrême adversité. Des mesures immédiates doivent être mises en place par le gouvernement fédéral pour finaliser un programme spécifique de financement visant l'atténuation des catastrophes naturelles afin que les provinces et les territoires soient en mesure de mieux protéger les Canadiens contre les désastres naturels et les autres catastrophes. ». 18) Nous espérons sincèrement que nos gouvernements pourront aider à protéger les citoyens vulnérables en ces périodes difficiles hors de leur contrôle. Les citoyens doivent se préparer au pire, mais les gouvernements que ces citoyens ont élus doivent faire de même. Le gouvernement fédéral dispose d'un plan d'intervention en cas de catastrophe naturelle. Il dispose d'un fonds de secours international en cas de catastrophe, qui a servi notamment à venir en aide à Haïti après le séisme de 2010. Il dispose même d'un plan d'action national pour la conservation et la gestion des requins. Il est plus que temps que le gouvernement fédéral dispose d'un plan national de prévention et d'élimination de la pauvreté.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

20) Avant de terminer nos recommandations pour le budget 2013, rappelons au Comité l'obligation constitutionnelle du gouvernement fédéral d'assurer l'égalité des chances des Canadiens. En vertu de la partie III (Péréquation et inégalités régionales) de la Constitution, paragraphe 36(1), il est dit que : « Sous réserve des compétences législatives du Parlement et des législatures et de leur droit de les exercer, le Parlement et les législatures, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à : a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être; b) favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances; c) fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels. »

21) En clair, nous ne voyons pas à l'heure actuelle de mesures visant à promouvoir l'égalité des chances, ni de mesures favorisant le développement économique pour réduire l'inégalité des chances, ni de services publics essentiels et de qualité acceptable offerts à tous les Canadiens. Le gouvernement fédéral laisse tomber ceux qui, sans en être directement responsables, sont nés dans la pauvreté et donc dans l'absence de bien-être. Le gouvernement laisse tomber ceux qui sont les plus marqués par l'inégalité des chances, qui ne cessera de se creuser avec des mesures visant un gel des salaires des personnes à revenu moyen, avec un pouvoir d'achat qui diminue et la multiplication des emplois précaires. Le gouvernement manque à son engagement légal de fournir des services publics essentiels, ce qui mène de nombreux Canadiens, en particulier les personnes handicapées, à sombrer dans la pauvreté. 22) Il s'agit là d'obligations constitutionnelles et pas seulement d'un débat portant sur la volonté politique ou sur le rôle du gouvernement fédéral. Les Canadiens ont déjà constaté que la volonté politique ne fonctionne pas, et ils ont été témoin du non-respect, par le Parlement, de ses propres promesses d'éliminer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000. 23) Nous nous en voudrions de ne pas faire ressortir qu'en plus de ses obligations constitutionnelles, le gouvernement du Canada a le devoir d'agir contre la pauvreté afin de respecter ses engagements internationaux en matière de droits de la personne, y compris du droit à l'alimentation, au logement, à la sécurité sociale et à un niveau de vie acceptable, et plus encore.

#### **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

En reconnaissance du droit à l'alimentation, et surtout en prévision d'une hausse importante des prix des denrées alimentaires due à la terrible sécheresse qui a frappé l'Amérique du Nord en 2012, nous recommandons au gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, d'établir un fonds d'urgence spécial pour la sécurité alimentaire à l'échelle nationale afin d'aider les personnes à faible revenu et les familles à subvenir à leurs besoins alimentaires. Les prestations d'aide alimentaire d'urgence, qui devraient suffire à couvrir la hausse probable du prix des denrées, pourraient s'ajouter aux prestations d'aide sociale, d'invalidité et d'assurance-emploi. Cette recommandation serait conforme à la recommandation des premiers ministres mentionnée au point 17. En réponse à une affirmation voulant que le gouvernement fédéral ne puisse se permettre de contribuer à un tel fonds d'urgence, il importe de signaler un cas d'allocation très peu judicieuse de fonds publics qui illustre la nécessité de redéfinir les priorités publiques, en l'occurrence l'octroi de dizaines de milliards de dollars pour l'achat non fondé et inutile des avions de chasse F-35. 28) En terminant,

gouverner au Canada de nos jours, c'est gouverner à une époque apparemment de plus en plus difficile. Nous craignons de représenter un jour un nombre croissant d'individus privés de l'indispensable stabilité. Si nos recommandations étaient retenues, le gouvernement limiterait l'augmentation de la taille des circonscriptions. Si les circonscriptions deviennent trop peuplées, tous les membres ne seront pas nécessairement en accord avec le discours du Parlement et beaucoup d'entre eux feront ce qu'il faut pour survivre, et il se pourrait que leurs choix ne correspondent pas à la vision des parlementaires. 29) Vous, parlementaires, disposez toutefois d'un avantage notable; vous avez la possibilité de nous léguer un magnifique héritage. Il vous faudra cependant défendre une vision audacieuse et prendre des dispositions particulières. Vous savez sans doute que les provinces et les municipalités ne sont pas en mesure de le faire par elles-mêmes. Selon notre vision d'un Canada sans pauvreté, tous les paliers de gouvernement, de même que le milieu des affaires et la société civile, ont des rôles clés à jouer. Si nous conjuguons vraiment tous nos efforts pour atteindre cet objectif national urgent, nous ne devrions plus avoir besoin de soumettre au Parlement de rapport spécial sur la pauvreté, comme ce fut le cas en 1971, en 2009 et en 2010. Faisons en sorte que ces rapports soient les derniers à avoir considéré la pauvreté comme « le plus grand défi social de notre époque ». Ne laissons pas les générations futures graver les mots « trop tard » sur l'épithaphe de l'Histoire actuelle.

À propos de l'organisme Canada sans pauvreté.

Canada sans pauvreté est un organisme enregistré de bienfaisance, fondé en 1971 sous le nom d'Organisation nationale antipauvreté, dont la mission consiste à éradiquer la pauvreté au Canada, pour le bien commun, à sensibiliser les Canadiens aux coûts humains et financiers de la pauvreté et à proposer certaines solutions d'intérêt public. Canada sans pauvreté est dirigé par un Conseil d'administration dont chacun des membres a été touché de près par la pauvreté. Leur vécu nous aide à ancrer notre réflexion quant à l'approche à privilégier pour répondre aux enjeux de la pauvreté et pour chercher des solutions. Notre nom exprime l'objectif que nous poursuivons : un Canada où personne ne connaît ce que Gandhi appelait « la pire forme de violence ». Notre logo symbolise l'élévation au-dessus du seuil de la pauvreté en vue de connaître un avenir meilleur. Nous croyons que la pauvreté est une violation des droits de la personne en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Nous croyons que la pauvreté est une atteinte aux valeurs d'équité, de justice et d'inclusion de toutes les personnes dans la société canadienne. Notre vision sous-tend un Canada sans pauvreté. L'atteinte de notre but passera par la collaboration entre les gouvernements, les entreprises et la société civile. Les politiques, les lois et les programmes feront en sorte que chaque individu aura droit à un revenu décent et au soutien social. Le Canada aura construit une fondation sociale solide, donnant à chacun la possibilité de s'accomplir, de s'épanouir, d'exercer son devoir de citoyen, de participer aux activités communautaires et de vivre avec un sentiment de dignité. Nous tenons à agir avec humilité, honneur et intégrité, à être bienveillants, inclusifs et respectueux envers les autres, à être responsables de nos décisions et de nos actes. Canada sans pauvreté reçoit l'appui de particuliers, de groupes confessionnels, de syndicats, d'associations professionnelles, d'entreprises et de fondations. Cet organisme sollicite rarement des fonds et il ne dépend pas du financement gouvernemental. Conseil d'administration : Derek Cook (membre actif), Vilma Dawson (Alb.), Debbie Frost (Sask.), Rosa Jamal (C.-B.), Georges Lessard (Nt), Ruth MacDonald (T.-N.), Wayne MacNaughton (N.-É.), Harriett McLachlan (Qc), Reanna Mohamed (Yn), Sarah Sharpe (membre active), Brenda Thompson (membre active) Peter Thurley (Ont.), Catherine Wirt (Man.).